



Rapports social, financier & patrimoine 2025

Assemblée Générale Ordinaire - 24 juin 2026

Version pour approbation

Sommaire

Rapport social 2025	4
Rapport financier 2025.....	12
Rapport du Commissaire Aux Comptes	26
Rapport patrimoine 2025	37
Glossaire	45



Rapport social 2025

Julien Gallard - Directeur des Ressources Humaines

En lien avec notre actualité, l'année 2025 a été fortement marquée par le changement, se traduisant par de nombreuses transformations sociales.

“*Nous tenons à remercier les efforts de chacun...*”

Tout d'abord, l'année a été marquée par l'entrée en vigueur de notre nouvel accord sur le temps de travail. Ce dernier, qui a notamment conduit à une révision de notre politique de gestion des modulations du temps de travail, a permis à l'association d'atteindre ses objectifs 2025 en termes de réduction des remplacements. Cette évolution a été rendue possible grâce à une modification du nombre de modulations accordées ainsi qu'à une gestion efficace des planifications de travail, sans modification du temps de travail global des professionnels et tout en préservant de précieux avantages pour les salariés, comme l'extension des congés trimestriels pour tous les professionnels.

Cela s'est fait via l'implication de tous les salariés, dans un contexte de changement fort, permettant ainsi de poursuivre les accompagnements du public. Nous tenons à remercier les efforts de chacun dans cette période de changement.

Parallèlement, nous avons pris l'engagement de reconnaître la flexibilité et l'investissement quotidien des professionnels de l'association. Cet engagement s'est concrétisé par la signature, avec nos partenaires sociaux, d'un accord portant sur les modalités applicables en cas de non-respect du délai de prévenance lors de modifications d'horaires.

Concrètement, cet accord prévoit qu'une compensation financière soit accordée aux professionnels amenés à modifier leur temps de travail dans un laps de temps très court ou à revenir travailler sur une journée initialement non planifiée.

Ce nouvel accord est entré en vigueur le 1er avril 2026 et marque une nouvelle étape dans la reconnaissance de l'engagement constant des professionnels de terrain.



En 2025, nous avons également signé un nouvel accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Nous y reviendrons plus en détail dans la suite du rapport, notamment à travers les résultats de l'index égalité professionnel de 2025.

Devenues un moment incontournable de notre processus d'accueil, les journées d'intégration associatives ont rencontré un vif succès en 2025 en accueillant pas moins de 96 nouveaux professionnels. Pour rappel, il s'agit d'une journée complète d'intégration proposée à tous les nouveaux embauchés CDI et CDD long, afin de leur permettre de découvrir l'association sous toutes ses dimensions : projet associatif, fonctionnement, panorama des établissements et des différentes typologies de structure, visite d'un établissement, repas à l'ESAT des Bazinières, visite du Siège, ... et partage entre collègues issus de différents métiers et établissements tout au long de la journée. Chaque session est animée par un membre du bureau du Conseil d'Administration et un membre du Comité de Direction, avec l'appui de notre formateur interne.

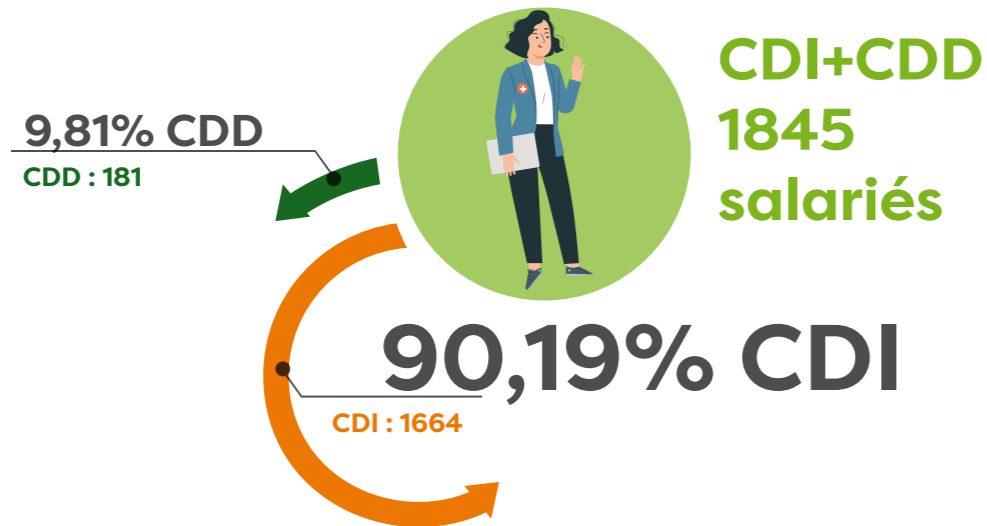
En matière d'intégration, l'année 2025 a également été marquée par la mise en place d'un livret d'accueil à destination de l'ensemble des nouveaux salariés.

Enfin, pour conclure ces propos introductifs, nous pouvons souligner les nombreuses actions et initiatives déployées afin de continuer à promouvoir nos métiers auprès des écoles et organismes de formation sur l'ensemble du département. L'association s'est également montrée particulièrement proactive en termes d'actions de recrutement en participant à de nombreux forums pour l'emploi : Big Bang de l'Emploi, journées France Travail, forums écoles, ... – et en organisant à nouveau cette année son propre job dating sur le territoire des Herbiers, au sein du Centre d'Habitat.

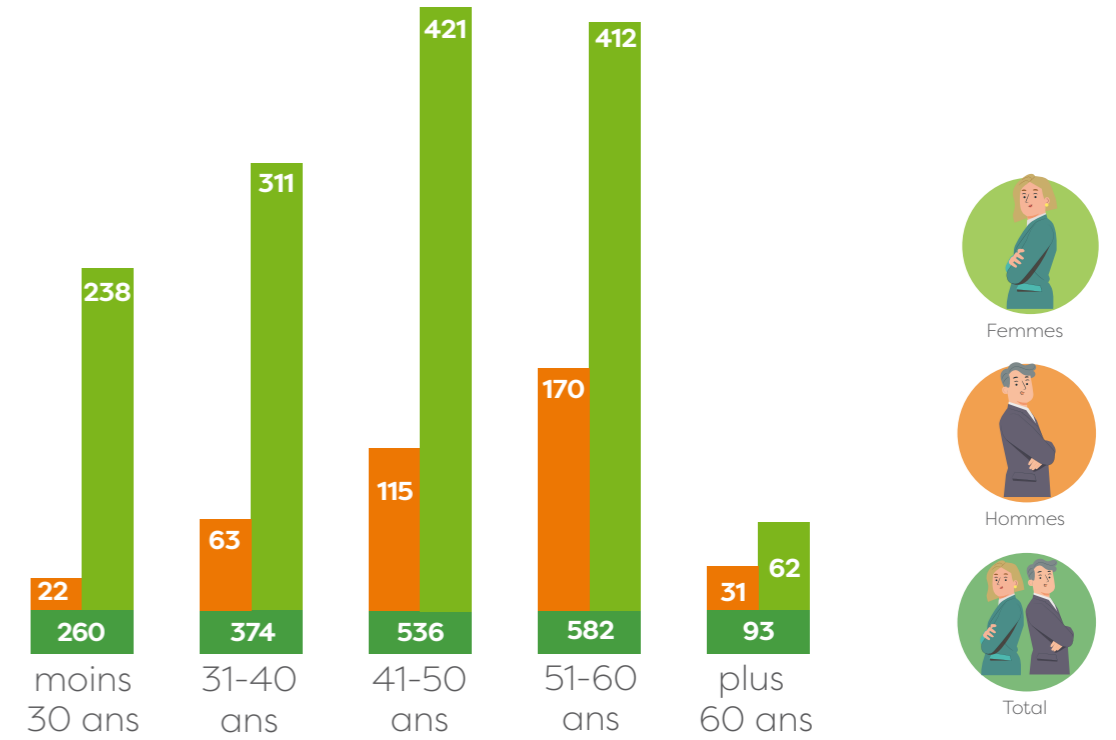
Évolution des effectifs salariés en personnes physiques (CDI)



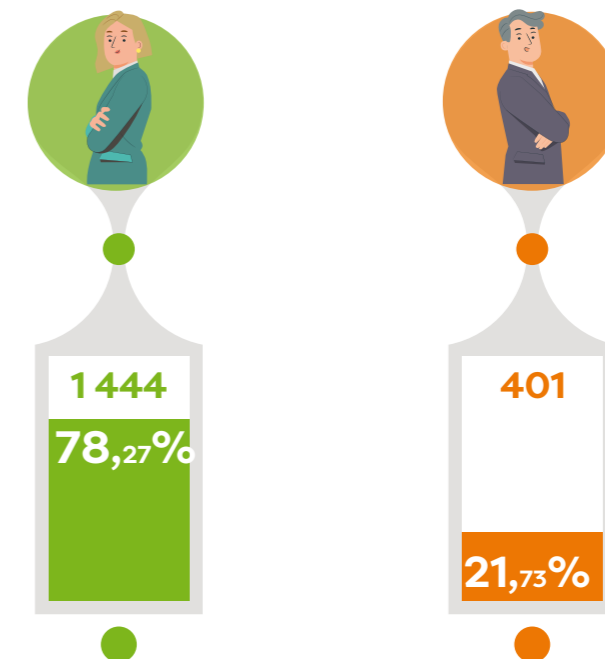
Répartition des effectifs salariés en personnes physiques (CDI et CDD)



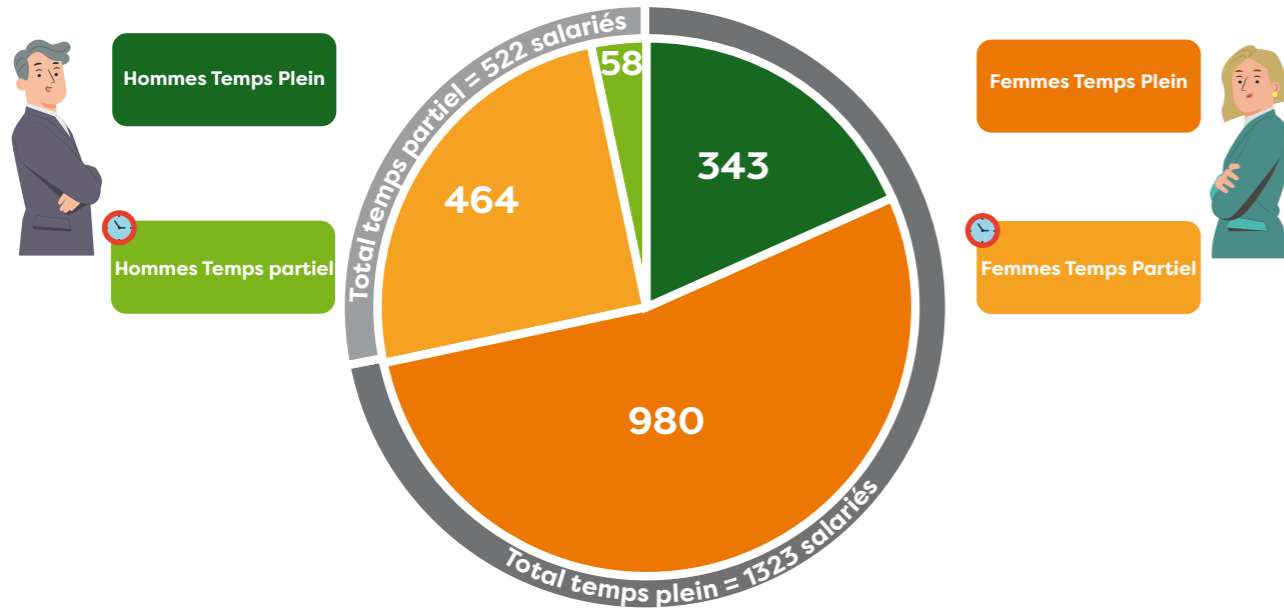
Répartition des effectifs total Homme/Femme par tranche d'âge



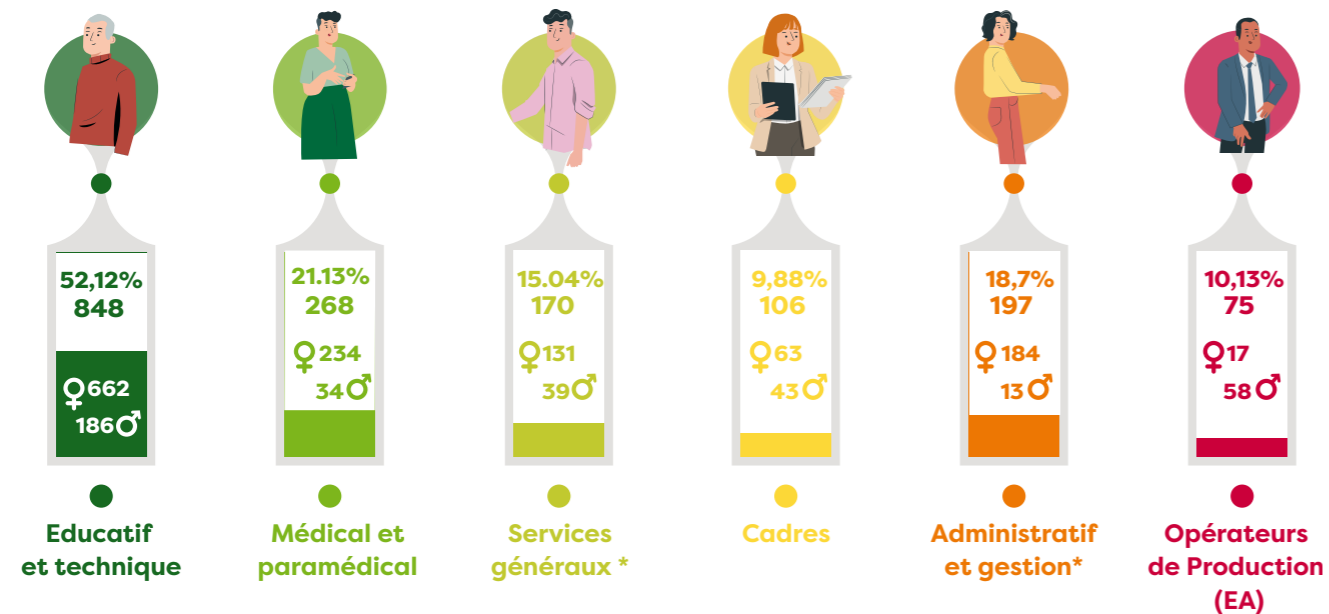
Répartition des effectifs salariés en personnes physiques (CDI et CDD)



Effectifs temps plein / temps partiel

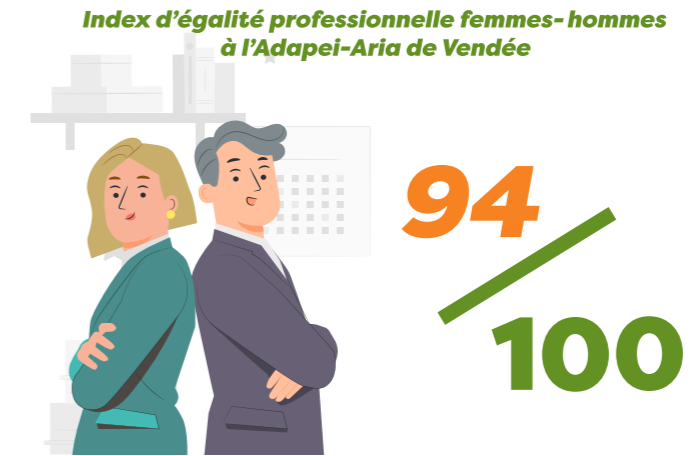


Répartition des effectifs en CDI par catégorie



*Services généraux : cuisine, lingerie, entretien des locaux
 *Dont 77% en contact avec le public accompagné

Index égalité Femmes / Hommes



L'Adapei-Aria de Vendée maintient pour l'année 2025 un indice de 94/100. Il s'agit du même score pour la seconde année d'affilée. À titre de comparaison, la moyenne nationale de l'index en France est de 88,5/100. Ces résultats confirment donc notre engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au fil des ans. Par ailleurs, l'Association poursuit sa politique en la matière, en lien avec les axes de son accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes entré en vigueur en janvier 2025 et pour une durée de 3 ans.

Cet accord engage l'Association sur 4 axes principaux autour de l'égalité hommes/femmes :

- La formation professionnelle (égalité d'accès à la formation, compatibilité des départs en formation avec l'exercice de responsabilités familiales...),
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales,
- La rémunération effective entre les Femmes et les Hommes,
- Les conditions de travail, de sécurité et de santé.

Formation des salariés

En 2025, le budget consacré à la formation est en légère baisse – du fait d’une légère diminution de notre masse salariale en lien avec les réductions de CDD opérés dans le cadre du Plan de Retour à l’Equilibre.



1 042 942€
Budget formation
1 207 702€ en 2024



23 089 h
heures de formation
26 442 en 2024



1 618
personnes formées
1 570 en 2024



21
alternants
42 en 2024

Pour autant, le nombre de personnes formées augmente – avec cependant une baisse du nombre d’heures de formation réalisées sur l’année, induisant un nombre d’heures de formation par personne légèrement plus bas que sur l’année 2024.

En parallèle, l’association a continué à faire de la formation professionnelle un outil stratégique pour pallier aux problématiques de recrutement en permettant notamment des formations d’AES de jeunes embauchés non diplômés, via l’utilisation de la Pro-A.

Enfin, nous pouvons noter une baisse significative du nombre d’alternants en 2025 avec la présence de 21 alternants sur l’année 2025, essentiellement dans le cadre de formations AES et ES. L’un de nos enjeux pour 2026 sera de relancer l’accueil d’alternants dans nos structures ; l’accueil d’alternant permettant de préparer les embauches de demain.

Formation des travailleurs ESAT

Pour l’année 2025, on peut noter une progression concernant la formation des travailleurs d’ESAT, tant sur le nombre de personnes formées que sur le nombre d’heures de formation – avec un budget quasiment stable.

Comme en 2024, l’intégralité de notre enveloppe budgétaire a été consommée et nous poursuivons la professionnalisation de la gestion du plan via le pilotage en Comité Inter-ESAT, qui nous permet de structurer la formation des travailleurs.

Au-delà des chiffres, c’est aussi la qualité des formations qui continue à s’améliorer avec une diversification des organismes sollicités et des actions engagées qui se poursuit.



82 080 €
Budget de formation
81 693 € en 2024



4 319 h
heures de formation
3 974 h en 2024



489
personnes formées
414 personnes en 2024



Rapport financier 2025

Laure Racaud - Directrice Administrative et Financière

Pour la deuxième année consécutive, l'Adapei-Aria de Vendée présente un résultat comptable 2025, positif : + 4 029 281 €. Il s'est nettement amélioré par rapport à 2024 (+429 463 €) et 2023 (- 1 060 152 €).

“

*Ce bon résultat a été obtenu grâce
aux efforts de tous . . .*

”

Ce niveau de résultat est satisfaisant et permet d'avoir une capacité d'autofinancement de 6.6 %, tel que cela est préconisé par les standards des établissements médico-sociaux et rappelée par la chambre régionale des comptes.

Ce bon résultat a été obtenu grâce aux efforts de tous et remerciements chacun : salariés, direction, personnes accompagnées, familles, partenaires, financeurs...

Il nous faut maintenir ce niveau pour pouvoir rattraper le retard dans le renouvellement de nos immobilisations, continuer à proposer des innovations au service des personnes en situation de handicap et garantir la qualité de nos accompagnements, ainsi que celle des lieux de vie et de travail.

L'année 2025 a été marquée financièrement par les éléments suivants :

- Tous les pôles d'activités sont positifs pour la première fois depuis très longtemps.
- Des éléments exceptionnels importants ont eu lieu en 2025 avec un impact de +1 540 000 € sur le résultat, contre +753 000 € en 2024 (remise de TVA sur 2023 et 2024, négociation d'avoirs significatifs sur des factures de 2023, de nouveaux financements reçus sur la fin d'année 2025 sans les dépenses s'y rapportant : la mise en place des nouvelles places ne pouvant être immédiate...)

- Des économies ont été réalisées grâce au Plan de Retour à l'Équilibre pour plus de 4 603 000 € par rapport à 2022, soit plus d'un an d'avance par rapport aux objectifs fixés.
- Des économies sur les achats ont été réalisées pour plus de 1 400 000 € grâce à la négociation de nouveaux contrats groupés (énergie, transport, vêtements de travail, véhicules...)
- Des pertes et des provisions sur les factures concernant des résidents et des conseils départementaux ont été constatées pour un niveau important pour la première fois : 517 000 €. Ces pertes sont liées à un durcissement en 2025 de l'application des règles administratives concernant les résidents de nos foyers et les jeunes sous amendement Creton en IME.

La structure financière du bilan de l'Association s'est assainie, avec une trésorerie retrouvée. Il reste à consolider nos réserves et notre fonds de roulement, fragilisés par plusieurs années de déficit. Il faudra encore plusieurs exercices avec des résultats positifs pour atteindre une présentation de bilan complètement sereine.

Résultat comptable consolidé

Montants en k€ par groupes fonctionnels simplifiés Cadre Interne		CA 2024 Réel	Budget proposé 2025	CA 2025 Réel	Ecart 2025 - 2024	Écart Réel - Budget
TOTAL PRODUITS		123 654	125 404	125 956	2 604	552
Produits	Groupe I - Produits de la tarification et assimilés	99 075	103 006	102 128	3 053	-878
	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	22 858	21 439	21 781	-775	342
	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	1 720	958	2 046	326	1 088
TOTAL CHARGES		123 116	124 539	122 366	-750	-2 173
Charges	Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	24 561	25 086	23 040	-1 521	-2 046
	Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	81 397	83 740	81 252	-145	-2 488
	Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	17 158	15 713	18 074	916	2 361
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-109	708	439	246	-269
RÉSULTAT COMPTABLE		+ 429	1573	4029	3600	2456

Pour la première fois depuis très longtemps, l'ensemble des pôles d'activités de l'association est excédentaire.

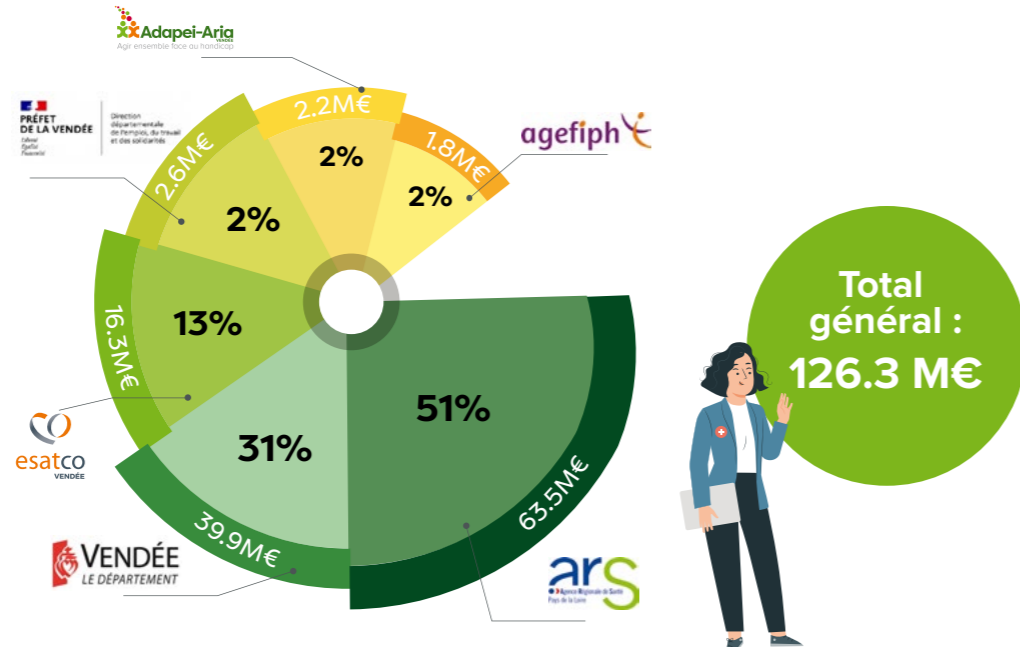
Le pôle Logement et Vie Sociale était en très fort déficit (-1 338 000 € en 2024 et -2 079 000 € en 2023). La réorganisation du temps de travail a permis d'optimiser la présence de salariés en poste et d'économiser plus de 20 Contrats à Durée Déterminée de remplaçants. Cette mesure du Plan de Retour à l'Équilibre a largement contribué au redressement de la situation du pôle LVS.

Les résultats des autres pôles d'activités sont également en amélioration par rapport à 2024 et par rapport au budget prévisionnel 2025.

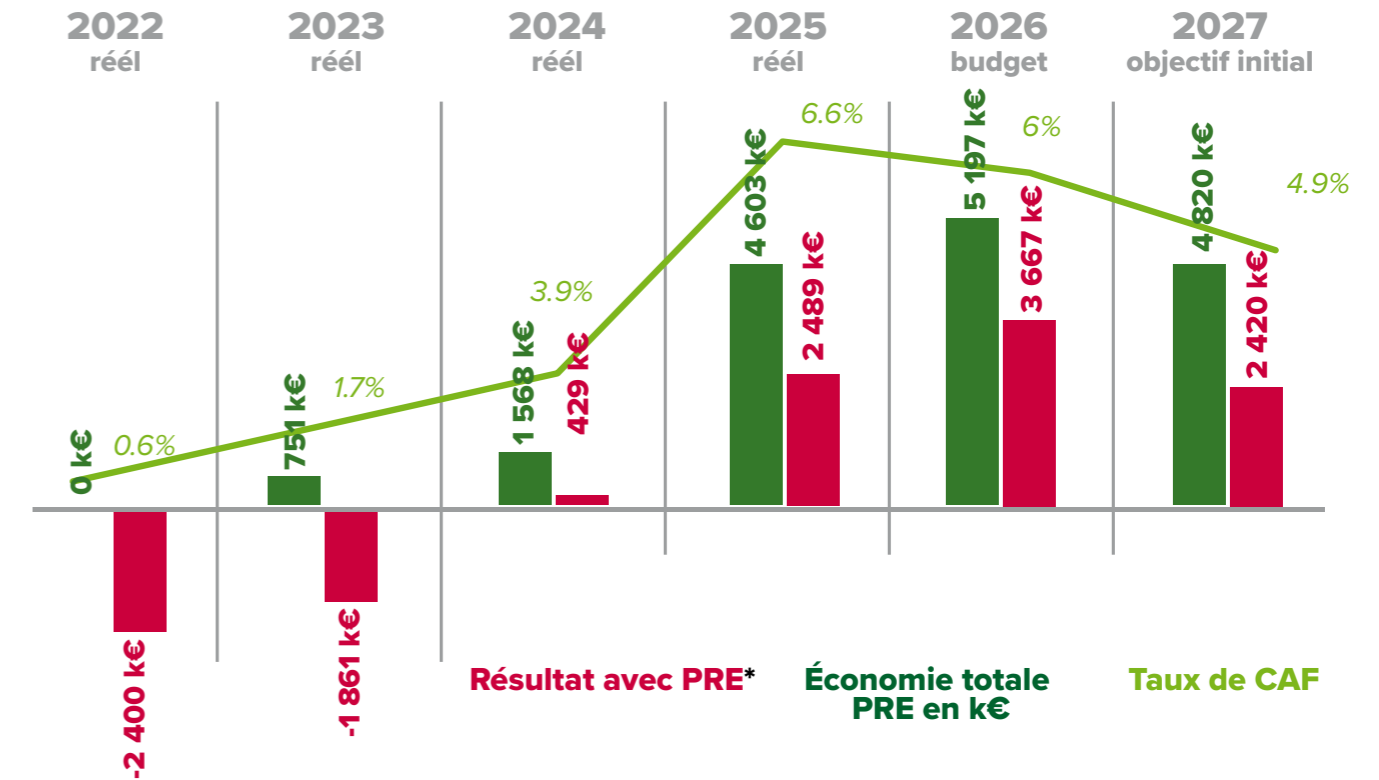
Recettes par financeur

Nos recettes ont légèrement augmenté par rapport à l'année dernière : +2 %. Cela s'explique par l'ouverture de nouveaux dispositifs financés ou l'augmentation de places :

- MAS de Pouzauges,
- SESSAD TSLA,
- Unités externalisées,
- Places d'IME,
- PCO,
- Cap répit...

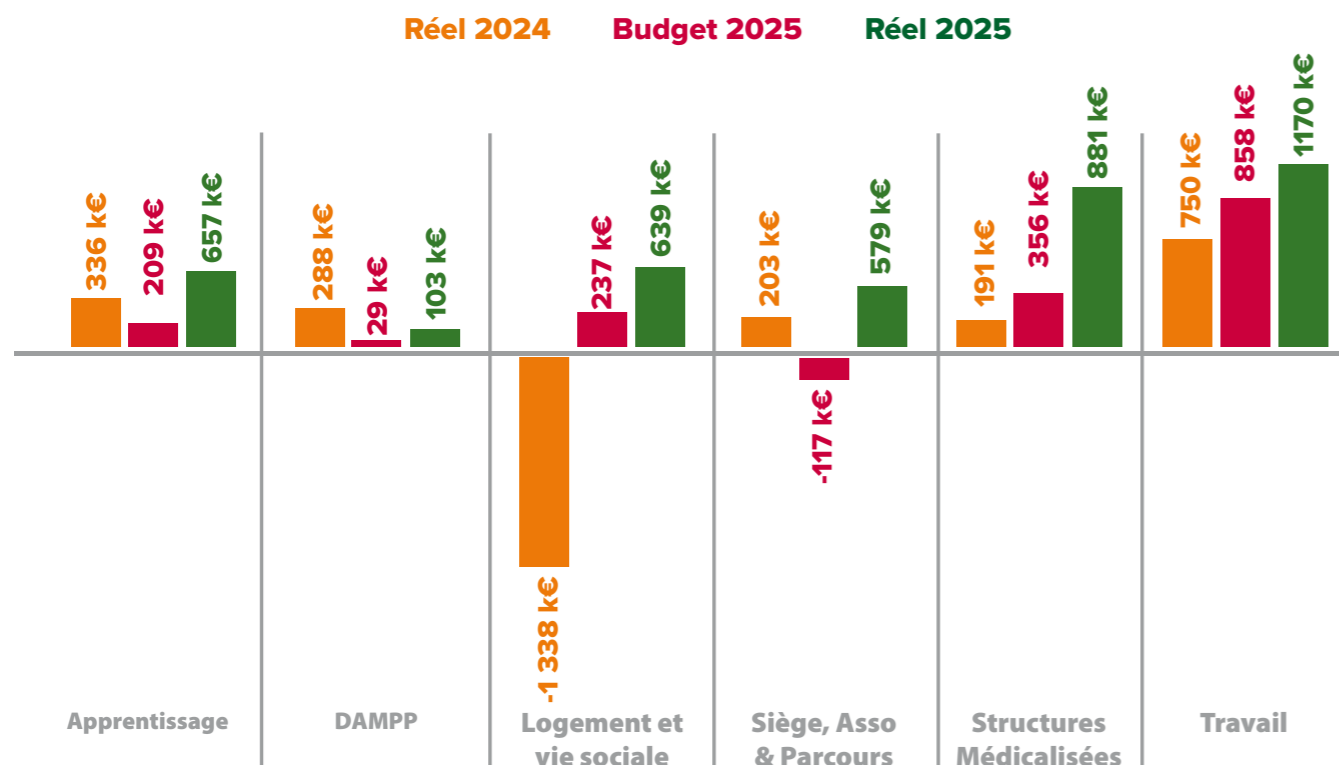


Point sur le plan de retour à l'équilibre



NB : Résultats sans prise en compte des éléments exceptionnels et non prévisibles

Résultat consolidé par activité



Concernant le Plan de Retour à l'Équilibre financier, l'Adapei-Aria de Vendée a engagé résolument le Plan d'économies tel qu'arrêté en janvier 2024 avec nos financeurs. Nous en percevons le fruit tout en préservant au mieux la qualité de l'accompagnement.

Sur l'ensemble de l'association, le PRE a permis d'économiser 4,6 millions d'euros en 2025 par rapport à 2022. Nous avons prévu d'atteindre 4,8 millions d'euros par an en 2027. Nous sommes donc en avance sur les résultats attendus, que nous prévoyons de dépasser en 2026, comme présenté lors de l'Assemblée Générale sur le budget 2026.

Nous pouvons remercier l'ensemble des acteurs de l'Association et nos partenaires, qui contribuent au redressement de la situation de l'Association.

Pour rappel, ce redressement est indispensable pour l'Association, qui se trouvait en 2022, dans une situation critique :

- Arrêt de tous les investissements ou presque depuis 2019,
- Trésorerie nulle malgré la vente de tous les placements (en février 2023, notre trésorerie permettait tout juste de payer les salaires suivants, mais ne permettait pas de payer les fournisseurs).

Les économies proviennent de (comparatif 2022) :

- Le siège administratif (924 000 €) : réduction du personnel administratif (et uniquement administratif, absence de réduction du personnel d'accompagnement) et arrêt de contrats de prestataires externes.
- L'intérim (1 483 000 €) : nous avons réduit le nombre de sollicitations en intérim en réorganisant le planning des professionnels en CDI. Nous avons aussi changé d'agence d'intérim qui est beaucoup moins coûteuse.
- La réduction du nombre de remplaçants en CDD (1 617 000 €). Il n'y a pas de réduction du nombre de professionnels auprès des personnes accompagnées. L'Adapei-Aria de Vendée et

- les syndicats des salariés ont renégocié l'accord sur le temps de travail des salariés en 2024. Un travail important de réorganisation des plannings des professionnels a été réalisé dès janvier 2025, avec la participation et l'effort de tous. Cela permet très concrètement d'avoir moins de remplaçants grâce à une présence plus importante des professionnels titulaires : en 2025, nous avons déjà économisé plus de 20 postes de CDD, équivalents temps plein.
- Des financements pérennes de services non financés en 2022 (597 000 €)
 - Malheureusement, nous n'avons pas réalisé les objectifs du PRE pour les Entreprises Adaptées qui sont en déficit de 469 000€, lié à des tensions importantes sur les ventes.

Bilan

ACTIF en K€	Montant Net 2025	Montant Net 2024	PASSIF en K€	2025	2024
Immobilisation (Patrimoine détenu par l'association)	51 126	52 455	Fond associatif (Apport à la création des associations)	4 078	26 214
Immobilisations incorporelles (Logiciel, évaluation HAS...)	574	559	Reserves et report à nouveau (cumul des résultats de l'association depuis sa création: 1961)	22 298	
Immobilisations corporelles (locaux immobiliers, machines et outils, mobiliers, véhicules...)	37 519	38 930	Résultat de l'année	4 029	429
Immobilisations financières (part des SCI, Synapse...)	13 033	12 966	Provision pour risque et charges	6 059	6 417
Actif circulant	30 571	28 267	Fonds dédiés (subvention, leg ou don dédié à un projet précis encore non réalisé)	7 855	7 664
Stocks (Inventaire au 31/12/2025 des matières premières des ESAT ou de marchandise)	819	1 090	Dettes Financières (emprunt auprès des banques)	18 311	20 594
Créances (Clients, résidents ou établissement publique qui doivent de l'argent à l'association)	7 674	8 153	Dettes (fournisseurs, caisse sociale à qui ont doit de l'argent)	17 842	18 008
Charges constatées d'avance	780	689	Produits constatés d'avance	1 226	1 396
Valeur Mobilière de Placement (placement de trésorerie)	305	389			
Disponibilités (trésorerie en banque ou en liquide dans les caisses)	20 993	17 946			
TOTAL ACTIF NET	81 698	80 723	TOTAL PASSIF NET	81 698	80 723

Le bilan permet de faire le point au 31/12/2025 sur la situation financière durable de l'Association (le compte de résultat fait le point sur les produits et les charges uniquement sur l'année 2025) :

- Ses immobilisations acquises et amorties depuis la création de l'association,
- Sa trésorerie,
- Ses créances clients,
- Ses dettes fournisseurs,
- Les fonds propres issus notamment du cumul des résultats de l'association depuis sa création.

Nous pouvons noter les éléments significatifs suivants :

- Baisse de 2,5 % du montant net de nos immobilisations. Nous avons réinvesti plus de 3 000 000 € en 2025 mais cela ne couvre pas pour autant le montant de nos amortissements. L'association ne renouvelle pas encore suffisamment ses immobilisations.
- Les disponibilités (trésorerie disponible au 31/12/2025) sont en hausse, suite à notre résultat positif de l'année.
- Les dettes financières (emprunts auprès des banques) diminuent de plus de 2,2 millions d'euros. Nous remboursons nos anciens emprunts sans en faire de nouveaux, ce qui permettra de pouvoir refaire des emprunts dans les années à venir.

Détail des réserves et report à nouveau :

L'association réalisant depuis 2 ans des résultats excédentaires, il est important de faire un point sur les réserves/reports et de les analyser. Les réserves et reports sont les cumuls des résultats de l'association depuis sa création en 1961.

La majorité des résultats de l'association est issue d'activités financées par différents financeurs publics.

L'association doit affecter ses réserves à un objet précis, prévu légalement et soumis à l'accord de chaque financeur.

Voici le détail des réserves de l'association par financeur et par objet :

- Réserves et report à nouveau sous gestion propre (issus des activités non financées par les pouvoirs publics, production des ESAT, Entreprises Adaptées, Vie Associative avec les dons et legs...) : 14 413 K€
- Réserves d'investissement issues de nos financeurs (l'objet de cette réserve est de mettre de côté pour financer nos futurs investissements) : 10 374 K€
- Réserves pour compensation de déficit et autres, issues de nos financeurs : 1 843 K€
- Réserves et report à nouveau de l'Agence Régionale de Santé. La somme des réserves et report à nouveau, issue des activités financées par l'ARS, est positive. Nous allons pouvoir faire des affectations sur des objets permettant le financement de projets : 7 545 K€
- Réserves et report à nouveau du Conseil Départemental de Vendée. La somme des réserves et report à nouveau issue des activités financées par le Conseil Départemental de Vendée, est négative, les déficits se sont accumulés historiquement.
- Les résultats issus des activités financées par le Conseil Départemental de Vendée, 2025 et des années suivantes devront d'abord combler les déficits cumulés avant de pouvoir être affectés à des projets : - 9 584 K€
- Autres : - 2 295 K€

Analyse de la situation financière de l'association par ratios

Pour analyser la situation financière de l'Association, nous pouvons nous appuyer sur des ratios qui permettent de nous comparer « aux normes nationales ».

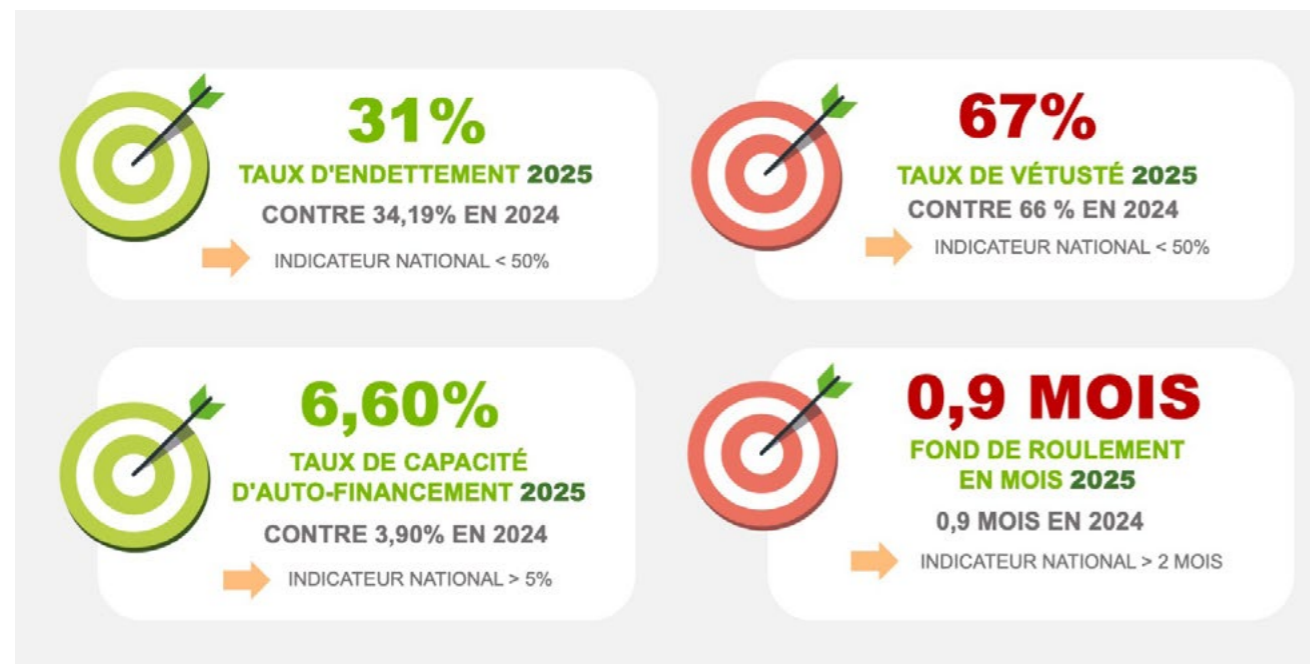
Nous pouvons noter que la situation financière s'améliore avec l'augmentation de la CAF 2025 (Capacité d'Auto-Financement). Avec un taux de 6,6 %, nous sommes dans les niveaux « standards » d'un établissement médico-social. Pour rappel, nous étions à 0,60 % en début de Plan de Retour à l'Equilibre, en 2022. L'Association dégage donc suffisamment de résultats pour rembourser ses emprunts et surtout investir.

Pour autant, notre fonds de roulement ne dépasse pas les 2 mois préconisés. Il est toujours de 0,9 mois. Notre trésorerie courante s'est nettement améliorée, mais cela n'est pas suffisant pour financer l'ensemble des immobilisations à renouveler. Il nous faudra cumuler sur plusieurs années des résultats excédentaires pour améliorer notre fonds de roulement.

Il nous faudra aussi emprunter pour investir. Cela est possible par notre taux d'endettement qui est bon : il est inférieur à 50 % du niveau préconisé.

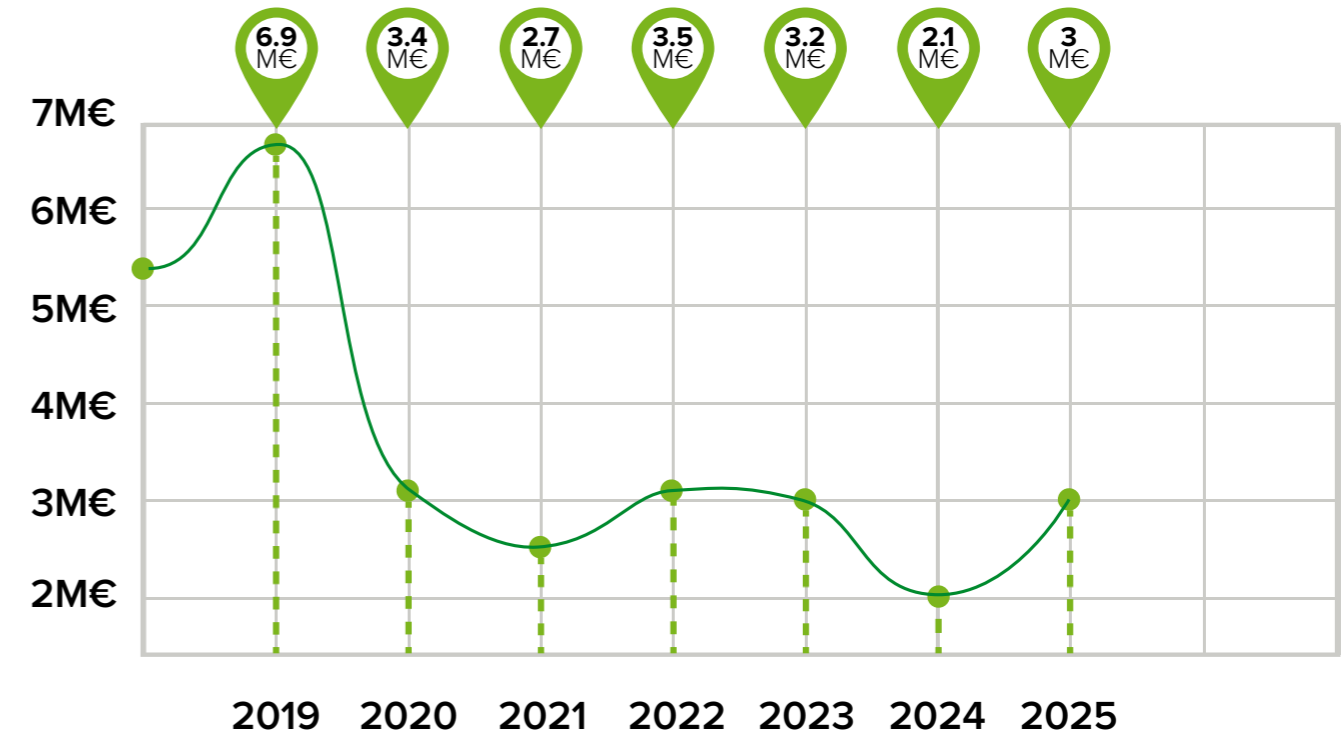
Notre taux de vétusté (niveau d'amortissement de nos immobilisations) est trop élevé et augmente : il est de 67 % alors qu'il devrait être en dessous de 50%. L'association a absolument besoin de renouveler ses investissements.

Le défi des prochaines années de l'association sera de maintenir un résultat autour des 4 000 000 €, pour améliorer le fonds de roulement, pour renouveler nos investissements et tout en empruntant partiellement.



NB : Les annexes des états financiers sont à votre disposition, sur simple demande.

Investissements Adapei-Aria de Vendée : évolution sur 7 ans



Affectation des résultats 2025

Financiers	Résultat Comptable 2025	Résultat Effectifs	Affectation du résultat en report à nouveau	Affectation du résultat en réserve d'investissement	Autre affectation en réserve de compensation de charge
ARS - CPOM	2 888 725 €	2 994 215 €	689 488 €	2 267 031 €	37 695 €
CD 85	329 878 €	257 954 €	257 954 €		
Autres financiers (DDETS, AGEFIPH...)	159 310 €	159 310 €	75 211 €	22 300 €	61 799 €
Gestion Propre (EA, Production ESAT, Vie associative)	651 368 €	642 407 €	-457 089 €	1 099 495 €	
Total Général	4 029 281 €	4 053 886 €	565 564 €	3 388 827 €	99 495 €

Les résultats de chaque année sont à affecter à un objet précis, légal et soumis à validation de nos financiers. C'est l'Assemblée Générale qui vote les affectations de résultat. Le résultat est affecté selon le financeur.

Comme l'année dernière, il est proposé d'affecter, en investissement, les résultats dès que possible. Cela n'est possible que si les réserves et report à nouveau, sont positifs, comme expliqué sur l'analyse de notre bilan.

Seul le résultat effectif est affectable et certaines charges étant retraitées du résultat comptable (notamment les recettes d'amendement Creton pour les IME et certaines provisions).

Pour le résultat issu des activités financées par le Conseil Départemental de Vendée, le cumul des résultats antérieurs étant négatif (cf. Bilan), nous ne pouvons l'affecter qu'en report à nouveau pour compenser ces déficits des années passées (-9 584 K€ de déficit cumulé)

Pour le résultat issu des activités financées par l'ARS :

L'ARS accepte que les résultats issus des FAM (Foyer d'accueil médicalisé) soient affectés en report à nouveau du Conseil Départemental de Vendée, soit 689 488 €.

L'ARS demande que le résultat de la PCO soit affecté au financement de mesures d'exploitation pour réduire le temps d'attente des familles.

Pour les résultats issus des autres activités financées par l'ARS, il est proposé de les affecter aux investissements, indispensables pour maintenir et améliorer la qualité de l'accompagnement.

Pour les autres financiers (Agefiph, DDETS, Pôle Emploi) : Le résultat est affecté selon les possibilités des réserves de chaque financeur.

Pour les résultats issus de notre gestion propre, il est proposé de les affecter pour financer les investissements à venir, sauf pour le résultat des Entreprises Adaptées qui est déficitaire.

Rapport du Commissaire Aux Comptes



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II Bâtiment 1
49000 Angers

ASSOCIATION ADAPEI-ARIA VENDEE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
ASSOCIATION ADAPEI-ARIA VENDEE
Le Plis Saint Lucien Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II Bâtiment 1
49000 Angers

ASSOCIATION ADAPEI-ARIA VENDEE

Le Plis Saint Lucien Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association ADAPEI-ARIA VENDEE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAPEI-ARIA VENDEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4.2 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2019-04 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



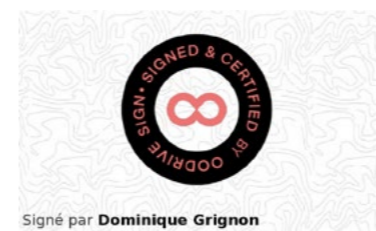
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 18 mai 2026

KPMG SA



Dominique GRIGNON

Associé



KPMG SA
 12 rue Papiou de la Verrie
 Les Parcs d'Orgemont II Bâtiment 1
 49000 Angers

ASSOCIATION ADAPEI-ARIA VENDEE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
 ASSOCIATION ADAPEI-ARIA VENDEE
 Le Plis Saint Lucien Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
 Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
 Siège social :
 Tour EQHO
 2 avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris La Défense Cedex
 Capital social : 5 497 100 €
 775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
 12 rue Papiou de la Verrie
 Les Parcs d'Orgemont II Bâtiment 1
 49000 Angers

ASSOCIATION ADAPEI-ARIA VENDEE

Le Plis Saint Lucien Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association ADAPEI-ARIA VENDEE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
 Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
 Siège social :
 Tour EQHO
 2 avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris La Défense Cedex
 Capital social : 5 497 100 €
 775 726 417 RCS Nanterre



CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions avec la SCI Le Bon

Personnes concernées : Monsieur Denis Bossard, Administrateur de l'association ADAPEI-ARIA de Vendée et Gérant de la SCI Le Bon.

Nature et objet :

• Locations immobilières

Désignation	Etablissements	Etablissements concernés	Charge de l'exercice
6 rue René COTY - 85000 La Roche-sur-Yon	201	ESAT COTY (Etablissement n°201)	38 365 €
63 Rue Philippe Lebon 85000 La Roche-sur-Yon	210	ESAT CO "Les Bazinières" (Etablissement n°210)	0 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	316	EQUIPE APPUIE (Etablissement n°316)	2 160 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	325	DDAVS (Etablissement n°325)	4 514 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	327	ADAPT AUTISME (Etablissement n°327)	4 104 €
Différentes antennes de SESSAD (Fontenay-Le-Comte, Luçon, Challans)	407	SESSAD (Etablissement n°407)	162 440 €
20 Impasse Newton - 85000 La Roche-sur-Yon	408	DIP'S- (établissement n°408)	47 372 €
Boulevard de la capitale du Bas Poitou 85200 FLC	409	IME Les Trois Moulins (Etablissement n°409)	270 812 €

ASSOCIATION ADAPEI-ARIA VENDEE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

3



Impasse Faraday - 85000 La Roche-sur-Yon	411	S.A.A.I.S (Etablissement n°411)	46 525 €
18, Rue René Masson - 85200 Fontenay-Le-Comte	414	DMSHP/UHTT (Etablissement n°414)	197 261 €
96, Rue Philippe Lebon - 85000 La Roche-sur-Yon	414	UIP (établissement n° 414) - Locaux Rue René Coty locaux Pépinière	58 998 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	419	EMM (Etablissement n°419)	4 505 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	501	SIEGE (Etablissement 501) et local archives	221 824 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	503	PARCOURS	2 771 €
20 Impasse Newton - 85000 La Roche-sur-Yon	601	CAP EMPLOI (Etablissement n°601)	90 293 €
Impasse Faraday - Les Petites Bazinières - La Roche-sur-Yon	701	DAMPP (Etablissement n°701)	96 179 €
TOTAL			1 248 125 €

• Compte courant

Une avance en compte courant a été consentie par votre association au profit de la SCI Le Bon pour un montant total de 750 000 € au 31 décembre 2025.

• Refacturation de personnel

Une refacturation de personnel à la SCI Le Bon par votre association, moyennant une redevance de 30 671 €, a été comptabilisée en produits dans les comptes de votre association clos au 31 décembre 2025.

• Refacturation de taxes foncières et transfert de charges

Une refacturation des taxes foncières par la SCI Le Bon à votre association pour un montant de 72 494 € a été comptabilisée en produits au cours de l'exercice 2025.

ASSOCIATION ADAPEI-ARIA VENDEE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

4



• Engagements hors bilan : Cautions

Votre association s'est portée caution sur des emprunts souscrits par la SCI Le Bon pour un montant total de 847 701 €.

2. Conventions avec la SCI Coty

Personnes concernées : Monsieur Denis Bossard, Administrateur de l'association ADAPEI-ARIA de Vendée et Gérant de la SCI Coty.

Nature et objet :

• Compte courant

Une avance en compte courant a été consentie par votre association au profit de la SCI Coty pour un montant total de 70 000 € au 31 décembre 2025. Cette avance n'est pas rémunérée.

• Location immobilière

La SCI Coty loue les locaux de L'ESAT Coty (établissement n°201) situé au 8 rue René Coty - Zone Acti Sud - 85000 La Roche-sur-Yon à votre association. Les charges de location de votre association s'élèvent à 81 350 € dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Taxe foncière SCI Coty 5 442 €

• Engagements hors bilan : Cautions

Votre association s'est portée caution sur des emprunts souscrits par la SCI Coty pour un montant total de 427 184 €.

3. Rémunération brute de l'ensemble des directeurs (siège et établissements) de l'association

Personnes concernées : L'ensemble des directeurs du siège et des établissements.

Nature et objet : La rémunération brute des directeurs du siège et des établissements, comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élève à 2 087 436 €.

ASSOCIATION ADAPEI-ARIA VENDEE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

5



4. Convention de prestation de services d'externalisation de la DSIN avec la société SYNAPPSE

Personnes concernées : L'association ADAPEI-ARIA de Vendée détient 50% du capital de la société.

Nature et objet : La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre de l'exécution de ce contrat de prestation s'élève à 1 388 372 € au 31 décembre 2025.

Angers, le 18 mai 2026

KPMG SA



Dominique GRIGNON

Associé

ASSOCIATION ADAPEI-ARIA VENDEE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

6



Rapport patrimoine 2025

Loïc Lahalle - Directeur des Opérations

L'année écoulée a marqué une étape déterminante pour l'association avec la signature, en fin d'année, du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2030.

“ *L'année a été rythmée par de nombreux travaux d'entretien et d'amélioration de notre patrimoine bâti...* ”

Fruit d'un travail approfondi de réflexion, ce PPI fixe une vision ambitieuse et cohérente de l'évolution de nos activités pour les prochaines années. Il permet d'identifier précisément les besoins patrimoniaux nécessaires pour accompagner nos missions, améliorer la qualité d'accueil et garantir des conditions de travail adaptées.

Le service Patrimoine est déjà pleinement engagé dans la mise en œuvre du PPI, avec deux projets majeurs déjà engagés en 2025. Le premier concerne l'IME de La Roche-sur-Yon, déjà évoqué dans le rapport de l'an dernier : l'architecte a été sélectionné en début d'année et ses travaux ont conduit au dépôt du permis de construire dans les derniers jours de l'année 2025. Le second porte sur la réfection et l'optimisation de l'ESAT des Achards : les études ont été menées au cours de l'année et les premiers travaux préparatoires ont démarré en fin d'exercice.

Par ailleurs, un focus spécifique sur la sécurité a été intégré au présent rapport, en particulier pour les établissements disposant d'hébergement. Cette attention renforcée traduit notre engagement constant à garantir la protection, le confort et le bien-être des personnes accueillies.

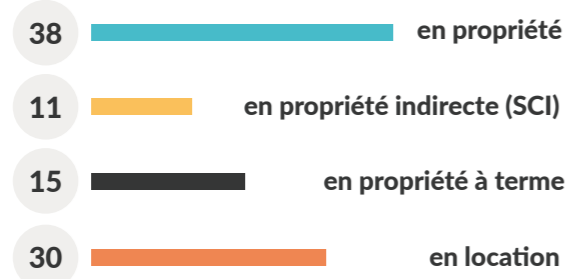
Enfin, au-delà de ces opérations d'envergure, l'année a été rythmée par de nombreux travaux d'entretien et d'amélioration de notre patrimoine bâti. Souvent moins visibles mais indispensables, ces interventions contribuent chaque jour à maintenir la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de nos sites.

Ainsi, l'année a été marquée par une véritable montée en puissance de la stratégie patrimoniale de l'association, alliant vision à long terme, engagements concrets et actions du quotidien, au service des personnes que nous accompagnons.

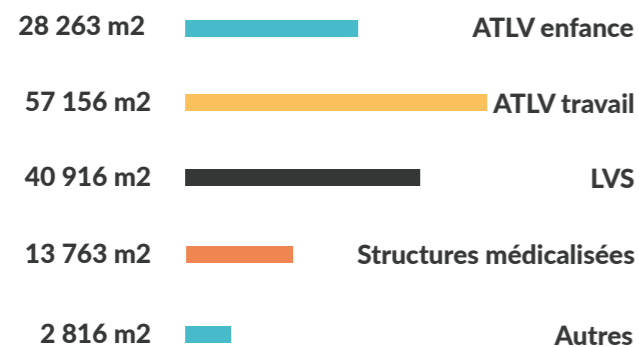
Données chiffrées globales des opérations immobilières 2025

SURFACE DES SITES : 1 203 169 M²

NOMBRE DE SITES : 94



**SUPERFICIE AFFECTÉE
DES BÂTIMENTS : 142 914 M²**



Focus sur 3 chantiers finalisés en 2025

DMS HP - UIP

Le projet de relocalisation de l'Unité d'Insertion Professionnelle du DMS-HP, déjà bien avancé à la fin de l'année 2024, a pu se concrétiser au premier trimestre 2025. Les équipes ont emménagé dans leurs nouveaux locaux fin mars, à l'issue des travaux d'aménagement. Cette installation, attendue de longue date après deux relocalisations successives depuis l'incendie de 2016, marque un retour à une stabilité essentielle pour l'activité.



Cube sensoriel au FAM du Poiré sur Vie

Un nouveau bâtiment a été créé au sein du FAM du Poiré afin d'accueillir des équipements de réalité virtuelle destinés à favoriser l'habitué au soin pour les résidents. Ce « cube » a été implanté à proximité de la zone administrative, afin de préserver à terme la possibilité d'ouvrir cet outil innovant à des partenaires extérieurs.

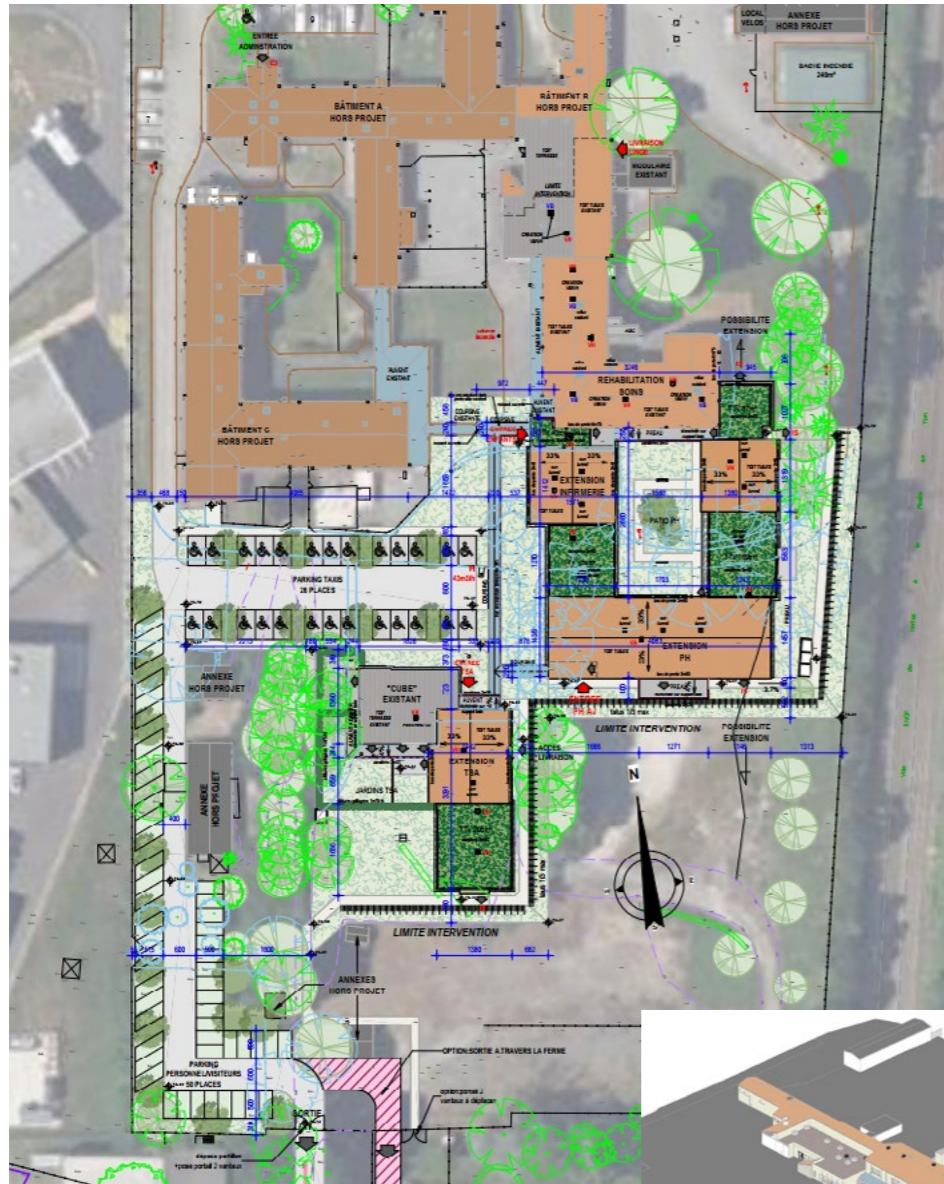


Espaces ressource IME Les Herbiers

Les espaces ressources du pôle autisme de l'IME des Herbiers ont été finalisés au début de l'année 2025. Chaque groupe dispose désormais d'un espace dédié permettant à un jeune de s'isoler et de s'apaiser à proximité immédiate des salles d'activité. La création de ces espaces apaisants a représenté un véritable défi technique, conciliant les exigences strictes de sécurité incendie avec les spécificités d'accompagnement liées à l'autisme.

À la fin de l'année 2025, les opérations encore en cours

IME La Roche sur Yon :

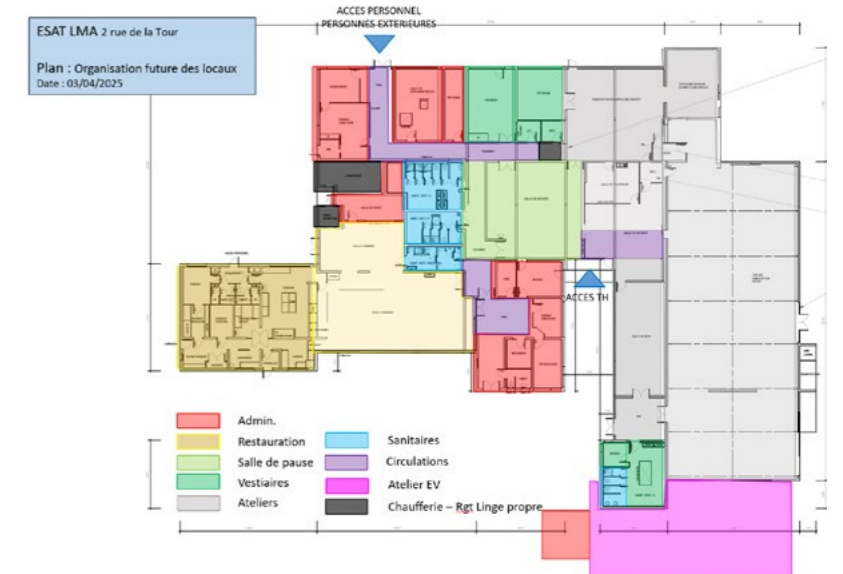
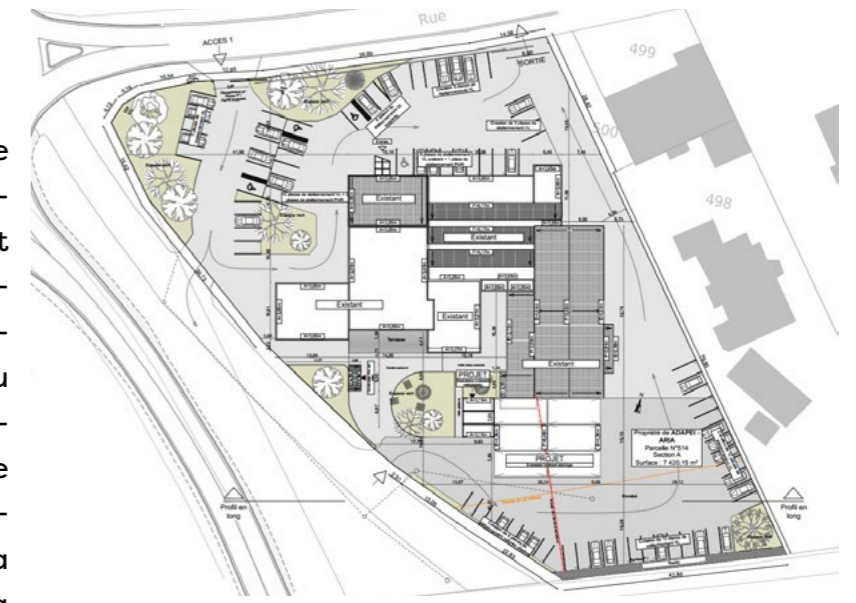


L'année 2025 a permis de franchir une nouvelle étape dans la définition architecturale des deux extensions dédiées aux pôles autisme et polyhandicap, ainsi que dans la réfection du pôle soins. Ces avancées s'inscrivent dans la continuité du programme technique élaboré en 2023 et 2024 et se concrétisent aujourd'hui par le dépôt du permis de construire, dont vous trouverez ci-après quelques visuels du projet.



Réfection et optimisation de l'ESAT Les Achards

Le projet de l'ESAT des Achards vise à réunir, sur le site historique, l'ensemble des équipes actuellement réparties sur 3 implantations distinctes. Il offre également l'opportunité de repenser l'organisation du bâtiment afin de faciliter les activités quotidiennes et d'améliorer le confort des travailleurs. Une attention particulière a été portée à la modularité de l'ouvrage, ainsi qu'à la possibilité d'une extension ultérieure pour accompagner le potentiel développement futur de l'activité. Les travaux ont débuté en fin d'année 2025 et devraient s'achever à l'été 2026.



Les travaux autres d'améliorations du patrimoine 2025 :

CHAUFFERIE/PLOMBERIE :

- CH Les Sables d'Olonne : réfection générale de la chaufferie
- ESAT Coty : réfection générale de la chaufferie et du retraitement d'air de l'atelier blanchisserie
- UMSS : réparation du réseau d'eaux usées

TOITURES ET FAÇADES :

- ESAT Ste Gemme-la-Plaine : réfection complète de la toiture des vestiaires

SÉCURITÉ :

- EA Bois : finalisation du reclassement ICPE
- ESAT Les Bazinières (restaurant) : installation d'une alarme incendie type 4
- IME La Roche-sur-Yon : réfection des exutoires de désenfumage
- MAS Mouilleron-le-Captif : réfection des exutoires de désenfumage

REPRISE DE VOIRIE :

- FAM du Poiré-sur-Vie : réfection et extension du parking
- CH Montaigu-Vendée : réfection complète de la voirie et création d'un portail vers l'IME

MODIFICATION INTÉRIEURE :

- IME Les Herbiers : reprise des peintures intérieures sur une grande partie du site (finalisation 2026)
- DAMPP : création d'un espace d'attente sécurisé
- Transformation de l'éclairage pour les CH Aizenay, Chantonay, Fontenay-le-Comte, Les Sables d'Olonne, Luçon, Montaigu-Vendée, la MAS Mouilleron-le-Captif et l'ancien SAVS regroupé de la Roche-sur-Yon.

La transition des éclairages néons vers des LED est devenue indispensable, d'autant que les tubes fluorescents disparaissent progressivement du marché. Plus performantes, plus durables et nettement moins énergivores, les LED s'imposent désormais comme la solution pour moderniser nos bâtiments.

Bilan sécurité 2025

La sécurité des établissements constitue une préoccupation permanente pour l'association, en particulier dans les structures accueillant du public et, plus encore, dans celles disposant d'un hébergement. Au sein du service Patrimoine, un chef de projet y consacre une part essentielle de son activité. Il veille à la bonne réalisation des opérations de maintenance et des contrôles réglementaires, et accompagne les équipes dans la tenue rigoureuse des registres de sécurité. Ces outils assurent la traçabilité des interventions ayant un impact sur la sécurité et garantissent le respect des obligations réglementaires.

Une attention spécifique est portée aux établissements avec hébergement (Foyers de vie, Foyers d'Hébergement, FAM, MAS, internats d'IME...). Ces structures sont soumises à des visites périodiques obligatoires, conduites dans le cadre des commissions de sécurité. Menées conjointement par les services d'incendie et de secours, les services de l'État et les communes,

ces inspections ont pour objectif de vérifier la conformité des bâtiments, le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité incendie et, plus largement, de s'assurer de la protection des résidents et des professionnels.

Ces commissions, organisées en moyenne tous les trois ans, constituent des échéances majeures pour les établissements. En cas de nonconformités importantes, elles peuvent conduire à des avis défavorables, voire à des décisions de fermeture temporaire, ce qui souligne l'importance d'une préparation minutieuse et d'un suivi attentif.

À fin 2025, un seul bâtiment de l'association est placé sous avis défavorable : le foyer de vie du Centre d'Habitat des Rives du Fougerais. Les travaux initialement prévus en 2025 ont pris un léger retard, mais l'ensemble des interventions a été reprogrammé en début d'année 2026, en concertation étroite avec la préfecture et la mairie. Cette coordination permet d'avancer sereinement vers un retour à la conformité.

Période	Etablissement	Informations
Décembre 2024	CH Challans Bâtiment foyer d'hébergement de semaine	Plusieurs problématiques ont été levées lors de la commission dont des travaux réalisés sans mise à jour du système de sécurité incendie. Un avis défavorable a été donné par la commission dans l'attente des mises à jour. Il a été officiellement levé en décembre 2025.
Février 2025	CH Montaigu-Vendée	Lors de la commission, des équipements de sécurité ont mal fonctionné (quelques détecteurs et une porte coupe-feu) malgré les opérations de vérifications qui sont tenues régulièrement. Un avis défavorable a été donné dans l'attente des réparations. Il a été levé officiellement en octobre 2025.
Février 2025	IME La Roche sur Yon	Avis favorable

Période	Etablissement	Informations
Juin 2025	CH Les Sables d'Olonne	Avis favorable
Septembre 2025	CH La Gaubretière	Avis favorable
Novembre 2025	CH Saint Michel le Cloucq	Avis favorable
Décembre 2025	CH Luçon	Avis favorable

Les opérations principales prévues en 2026

L'année 2026 marquera le démarrage opérationnel de plusieurs projets majeurs inscrits au PPI, avec l'ouverture de leurs phases de programmation. Si les travaux ne débuteront que dans un à deux ans, la construction des projets s'amorce dès maintenant. Devraient ainsi être engagés : le nouveau Centre d'Habitat de Luçon, l'extension du FAM du Poiré-sur-Vie, le rapprochement des IME de Fontenay-le-Comte, le rapprochement des différentes implantations du Centre d'Habitat de La Roche-sur-Yon et le nouveau SESSAD de Chantonnay.

Au delà de ces opérations structurantes, plusieurs interventions importantes sont également planifiées pour l'année. En voici les principales :

- CH Fontenay-le-Comte : réhabilitation de la maison 3, réimplantation de la SAJ et réaménagement de la partie administrative
- CH Les Sables d'Olonne : modification de la salle de restauration du foyer d'hébergement et installation d'une pergola
- SESSAD La Roche-sur-Yon : réimplantation du SESSAD suite à la fin du bail actuel
- SESSAD Montaigu-Vendée : réimplantation du SESSAD dans les locaux de l'IME

- ESAT Montaigu-Vendée : réimplantation des espaces verts sur le site principal et rénovation globale
- Habitat Inclusif La Roche-sur-Yon : démarrage du chantier en fin d'année 2025 par Soliha
- CAP Emploi : réagencement des bureaux et de l'accueil
- CH Challans : réimplantation de la SAJ et réaménagement de la partie administrative
- IME Les Herbiers : installation de rails de transfert dans la partie ancienne du pôle polyhandicap

Ces projets, par leur ampleur et leurs enjeux, requièrent un haut niveau de mobilisation. Ils s'appuient sur l'engagement constant du service Patrimoine, sur l'implication des équipes de chaque établissement concerné et sur le soutien des services du siège. Grâce à cette coopération étroite, le patrimoine de l'association poursuivra sa modernisation, son renforcement en matière de sécurité et son adaptation aux besoins d'accompagnement, tout en contribuant durablement à l'amélioration des conditions de travail des professionnels.

Glossaire

- AGEFIPH** : Association nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés
- ANAP** : Agence Nationale d'Appui à la Performance
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- ATC** : autorités de contrôle et de tarification
- ATLV** : Apprentissage tout au long de la Vie
- CA** : Conseil d'Administration
- CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- CAP EMPLOI** : Organisme de Placement Spécialisé au service des personnes handicapées et des employeurs
- CD** : Conseil Départemental
- CDAPH** : Commission des droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées
- CH** : Centre d'habitat
- CHS** : Centre hospitalier spécialisé (CHS Georges Mazurelle à La Roche-sur-Yon)
- CMP** : Centre Médico-Psychologique
- CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CVS** : Conseil de la Vie Sociale
- DAAME** : Dispositif d'Appui et d'Accompagnement Médico- Educatif
- DAMPP** : Dispositif d'Accompagnement aux Mesures de Prévention et de Protection
- DAS** : Dispositif d'Accompagnement Spécialisé
- DATAE** : Dispositif d'Aide par le Travail et d'Accompagnement vers l'Emploi
- DATE** : Dispositif d'Accompagnement Transitoire et d'Evaluation
- DATLV** : Direction Apprentissage tout au long de la Vie
- DDAVS** : Dispositif Départemental d'Accompagnement à la Vie Sociale
- DEC** : Direction de l'Enseignement Catholique
- DEETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- DLVS** : Direction Logement Vie Sociale
- DMS-HP** : Dispositif Muti-Services Handicap Psychique
- EA** : Entreprise Adaptée
- EMM** : Equipe Mobile de Médicalisation
- EMCSS** : Equipe mobile de coordination des soins et en santé
- EN** : Education Nationale
- ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- ESMS** : Etablissements et services médico-sociaux
- FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé
- FV** : Foyer de Vie
- FH** : Foyer d'Hébergement
- FS (FHS)** : Foyer de Semaine/ Foyer d'Hébergement de Semaine
- GCS** : Groupement de Coopération Sanitaire
- GTN** : Groupe Technique National
- HAD** : Hospitalisation à Domicile
- HANDI-PÉPITE** : Plateforme d'évaluation Professionnelle et d'Inclusion vers le Travail et l'Entreprise
- IME** : Institut Medico Educatif
- IEM** : Institut d'Education Motrice
- LAC** : Logement Autonome Citoyen
- LVS** : Logement Vie Sociale
- Maphav** : Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieilles-santes
- MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MJPM** : Mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- MR** : Maison Relais
- OETH** : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
- PACTE** : Plateforme d'appui, de coordination territoriale et d'évaluation
- PCPE** : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
- RA** : Résidence Accueil
- SAAAIS** : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (handicap visuel)
- SABA** : Service d'Accompagnement Budgétaire et Administratif (service du DAMPP)
- SA-ESAT** : Section Annexe d'ESAT
- SAJ** : Service Accueil de Jour
- SAMP** : Service d'Aide aux Majeurs Protégés (Service du DAMPP)
- SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SESSAD** : Service d'éducation Spécialisée et de Soins A Domicile
- SIFFP** : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle
- SSESD** : Service de Soins et d'éducation Spécialisée à Domicile (handicap moteur)
- SSEFIS** : Service de Soutien à l'éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire (handicap auditif)
- TND** : Troubles du neurodéveloppement
- TSA** : Troubles du Spectre de l'Autisme
- UAT** : Unité d'Accueil Temporaire
- UEMA** : Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants avec Autisme
- UHTT** : Unité d'Hébergement Temporaire et Transitionnelle (du DMS-HP)
- UIP** : Unité d'évaluation d'initiation et d'insertion Professionnelle (du DMS-HP)
- UMSS** : Unité Mobile de Soutiens Spécialisés (du DMS-HP)

Conception : Atelier Intermedia du DMS-HP - juin 2026

Adapei-Aria de Vendée - 143, Rue de Beaupuy - Le plis St Lucien - 85000 Mouilleron-le-Captif

Crédits photos : Adapei-Aria de Vendée, freepik, shutterstock, pexel



Le plis Saint-Lucien

143, Rue de Beaupuy CS 30359

85009 Mouilleron-le-Captif Cedex 09

02 51 44 97 00

<https://www.adapei-aria.com>